



Manifestation du SMICVAL à Blaye le 1<sup>er</sup> février



Rassemblement à Quetigny le 17 janvier 2025

● **Toulouse (31)** : le mouvement se poursuit dans les bibliothèques et commence à s'élargir à d'autres services qui se trouvent de plus en plus impactés par les sous-effectifs. Après une première journée de mobilisation le 5 décembre, plus de 350 agents grévistes se sont rassemblés devant le CST, mardi 4 février pour exiger que le maire revienne sur ses mesures d'austérité. Plusieurs bibliothèques et centres culturels ont été fermés ce jour-là. Une pétition en ligne a recueilli plus de 4000 signatures d'usagers contre les mesures d'austérité qui s'attaquent en premier à la culture. Prétextant les coupes budgétaires décidées dans le cadre du PLF 2025 présenté par Michel Barnier avant le vote de la censure, le maire de Toulouse a décidé de licencier l'ensemble des contractuels du service culturel en décembre. Tous les jours 3 à 4 bibliothèques sont fermées sur la ville pour assurer la rotation du personnel. Cette situation a conduit, dans un mouvement totalement inédit, l'encadrement des services culturels à publier une lettre ouverte contre les mesures d'austérité, qui indique que seulement 50% des animations réalisées en 2024 pourront être reconduites en 2025. A noter l'absence totale du syndicat majoritaire FO dans ce mouvement.

● **Quetigny (21)** : vendredi 17 janvier, plus de 50 agents grévistes, avec leur syndicat CGT et le soutien de la CSD se sont rassemblés devant la mairie pour exprimer leur ras le bol et leur souffrance. Ils étaient en grève pour exiger une amélioration des conditions de travail, la création de postes pour faire face aux sous effectifs, la fin du management toxique. C'était une première à Quetigny. Les grévistes, avec la CSD, ont été reçus par le

maire, la 1<sup>ère</sup> adjointe, le DGS et le DRH. Des réponses doivent être apportées très prochainement aux agents. Pour le syndicat, qui ne s'arrêtera pas là, le mouvement est aussi « un test de la capacité de la municipalité à entendre la souffrance de ses agents et à proposer des solutions concrètes et durables ».

● **SMICVAL (33)** : Le syndicat CGT du SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais et de la Haute-Gironde) mobilise les agents et alerte les usagers depuis plusieurs semaines contre les conséquences de la remise en question de la collecte des OM à domicile. Face à la déréglementation et aux désorganisations induites par cette réforme, face aux menaces de privatisations, le syndicat CGT a posé un préavis de grève à compter du 31 janvier. La CGT exige outre la garantie d'une collecte en porte à porte, l'amélioration des conditions sociales et de travail des agents, la garantie du maintien des effectifs. Au terme de 4 jours de grève dont la reconduction a été décidée quotidiennement par les agents, la CGT a obtenu l'engagement d'une réponse claire de l'exécutif le lundi 10 février et a convoqué une AG de grévistes le mardi 11 pour discuter de la réponse.

● **SDIS 08** : Face au manque d'effectif, les sapeurs-pompiers du SDIS des Ardennes étaient appelés à faire grève le 6 février pour l'augmentation des effectifs dans l'ensemble du département afin de pouvoir maintenir une réponse opérationnelle de qualité à tout moment.

● **SPASAD Nice (06)** : La CGT a posé un préavis de grève pour les agents du service polyvalent d'aide et de

soins à domicile du CCAS de Nice à compter du 27 janvier. La grève avait été votée par les agents lors d'une réunion d'information syndicale, pour des recrutements de professionnels permettant de répondre aux besoins du service, le remplacement systématique des absences, l'attribution de 6 jours de sujétions particulières pour prendre en compte les rythmes et la pénibilité du travail. Il n'aura fallu qu'une heure de grève pour que l'administration accepte d'ouvrir des négociations. Au terme de deux heures de discussion, la direction s'est engagée à ne pas modifier le cycle de travail des aides-soignants pour 2025, et à ouvrir de négociations sur l'attribution de jours de pénibilités dès février. La question de recrutements nécessaires pour un bon fonctionnement sur chaque site a également été entendue par la direction. Dans ce contexte, tout en affirmant rester attentifs sur la mise en œuvre des engagements pris, les agents ont décidé de suspendre la grève.

● **Morlaix-Communauté (29)** : Face à la désorganisation des nouvelles tournées de collecte dans les lieux privés (sens interdits, interdiction des poids lourds, ordre illégaux donnés aux agents au regard du code de la route), les 35 agents du service de la collecte ont décidé de se mettre en grève à partir du mardi 28 janvier. Une première alerte avait été donnée le 17 décembre. A la suite du débrayage, une rencontre a été organisée avec un représentant de l'administration. Un protocole d'accord garantissant la mise en conformité des tournées et l'amélioration des conditions de travail a été validé. Les 35 agents ont obtenu, compte tenu du rapport de force, le paiement des deux jours de grève.

● **Ardenne-Métropole (08)** : Les enseignant.es du conservatoire de la métropole avec leur syndicat CGT, ont décidé de partir de grève le mercredi 29 janvier : pour l'augmentation de leur régime indemnitaire, à savoir le versement de 100% de la part fixe de la prime ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) et de 100% de la part modulable non proratisée. Le régime indemnitaire des enseignant.es artistiques, non éligibles au RIFSEEP, est plus faible que celui des agents de même catégorie des autres filières et de surcroît ils ne perçoivent pas les primes spécifiques qui leur sont dues. 53 enseignant.es sont concerné.s. Une première rencontre le 24 janvier n'ayant rien donné. L'appel à la grève a donc été efficace puisque la direction a décidé d'ouvrir des négociations. La veille de la grève, la direction a annoncé que la part variable de la prime sera versée à l'ensemble des agents concernés à compter du 1er février.

● **Mérignac (33)** : Après plusieurs semaines de mobilisation avec leur syndicat CGT, notamment pour la mise en conformité de leurs contrats de travail, les assistantes

maternelles de Mérignac ont obtenu la revalorisation de leurs indemnités de frais repas et entretien à 5 euros par jour et par enfant (présenté lors d'un comité social en 2023), la mise en conformité de leurs conventions (contrat de travail) et l'augmentation du complément de rémunération de 256 euros à 285 euros (revendication portée par la CGT dans le cadre de l'équité des agents par rapport au RIFSEEP de base). Elles ont obtenu la garantie par la ville d'avoir une rémunération fixe, même sans enfant à s'occuper. La convention validée sera mise à disposition des syndicats qui en font la demande.

● **Conseil départemental (93)** : Contre le déménagement du siège du CD, la résistance des personnels s'organise. Un premier rassemblement, convoqué par l'intersyndicale a regroupé 400 agents devant le siège du CD le 9 janvier. Une consultation a été organisée indiquant que sur 645 agents, 73% étaient contre le transfert, 17% pour. Le 23 janvier ils étaient de nouveau 300 en manifestation intersyndicale à l'occasion des vœux du Président, sur le mot d'ordre : « Non au déménagement imposé ! ». L'action syndicale a entraîné derrière elle l'ensemble des députés du département, de nombreux maires et plus de 130 élus.

● **Biarritz (64)** : A l'appel de leur syndicat CGT, les policières et policiers municipaux de Biarritz ont fait une semaine de grève à partir du 6 janvier, contre la fiscalisation du travail dominical et l'imposition d'objectifs chiffrés. La quasi-totalité des collègues se sont rassemblés devant la mairie avec un écho très favorable auprès de la population. A la suite de l'ouverture de négociations, les agents grévistes ont obtenu la garantie que les mesures contestées seraient revues. La grève a été levée le 13 janvier. « Cette grève illustre les défis auxquels sont confrontés les agent.es de terrain dans un contexte de réformes nationales. Elle met en lumière l'importance du rapport de force dans les conflits pour l'amélioration des conditions de travail des agent.es du service public » (Le Guide, janvier 2025)



Mobilisation des policières et policiers municipaux de Biarritz